

RANDO QUAD de la MENOUE
Dimanche 31 mai 2015

L'Édition 2015 propose au choix :

1. un « **parcours cross** » sur **60 Km** pour les amateurs de sensations fortes et de technique,
2. une « **balade cool** », pour le plaisir de rouler et découvrir les points de vue de nos quartiers. **Nouveauté !**

Rendez-vous le dimanche 31 mai à **8h00** au Quartier de la Menoue, le départ du premier groupe ayant lieu à 8h30.
L'inscription comprend le *café* du départ, le *casse croûte* en matinée et le *repas* du midi.

Pour une meilleure organisation, merci de renvoyer dès maintenant :

- l'**engagement** complété, daté et signé en précisant votre choix
- le **règlement** signé
- la photocopie de votre **assurance**
- votre **chèque** à l'ordre du *Comité des Fêtes de la Menoue*
- le tout à : *Anne CALVOZ Au Lavoir Balembitz 32400 RISCLE.*

Attention, le nombre de places est limité. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.

 RANDO-QUAD CROSS **ENGAGEMENT** RANDO-QUAD COOL

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :@

VEHICULE

Marque : Type : Immatriculation :

Police d'assurance N°: Compagnie :

(Photocopie de l'assurance à retourner avec l'engagement)

INSCRIPTION

Véhicule + pilote : x 40 € = €

Passager x 15 € = €

(autorisé si homologué)

Fait à :

Le2015

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

REGLEMENT

Le présent document tient lieu de renonciation à tout recours contre les organisateurs de la « Rando Quad de la Menoue ».

PARTICIPANTS

Sont admis tous les possesseurs de quad ayant souscrit au présent règlement et ayant envoyé leur engagement dans les délais prescrits.

VEHICULES ACCEPTES

Est admis tout quad conforme aux normes, régulièrement assuré, et en parfait état de marche.

Le quad ne nécessite pas de préparation particulière, mais un bon état de freinage et des bons pneumatiques sont indispensables.

RESPONSABILITE

En aucun cas ne seront tenus responsables les organisateurs et propriétaires des éventuels dégâts occasionnés par les pilotes et leurs machines, ainsi qu'en cas d'accident ou de blessures. Chaque randonneur doit obligatoirement être titulaire d'une responsabilité civile, et s'engage à ne pas se retourner contre les organisateurs ou leurs mandataires.

Il est formellement interdit de prendre des boissons alcoolisées et de jeter des détritiques dans la nature, par respect pour les propriétaires.

ITINERAIRE

Les organisateurs ou leurs mandataires se réservent le droit de modifier le programme en cas de conditions météorologiques défavorables, ceci afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation.

EXCLUSION

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment le ou les participants dont le comportement pourrait nuire au bon déroulement de la balade ou au respect de l'environnement.

ENGAGEMENT DU CONDUCTEUR DU QUAD

Je suis conscient que je vais utiliser mon quad sur des chemins communaux, ruraux, routes communales et départementales, chemins privés et champs privés, et que, par la présente, je reconnais être assuré pour moi-même et mon quad, et posséder un quadricycle à moteur HOMOLOGUE pour la route avec carte grise et immatriculation.

En cas d'accident, ou de dégâts, les organisateurs et propriétaires pourront se retourner vers le pilote et son passager.

SIGNATURE

Précédée de la mention « lu et approuvé »